

## Héritage première épouse

Par **christophe16**, le 10/10/2018 à 09:31

Bonjour,

J'ai été marié pendant 1 ans (sans enfant).

Je me suis remarié et j'ai deux enfants de ce remariage.

Si je décède ma première épouse peut-elle prétendre à une part d'héritage ?

Si oui :

- dans quelle proportion ?

- est-il possible de réduire voire annuler sa part ?

Merci pour vos réponses.

Dans l'attente

Cordialement

Par **morobar**, le 10/10/2018 à 09:41

Bonjour,

Non aucun héritage, la communauté a été dissoute lors de la séparation.

Par contre lorsque jeune retraité vous décéderez comme tous les hommes avant vos nombreuses épouses, toutes auront droit à une part de la pension de réversion proportionnelle à la durée des unions.

[smile4]

Par **christophe16**, le 10/10/2018 à 09:53

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide.

Concernant la pension de réversion, y a-t-il des dispositions particulières pour éviter cette proportionnalité ? l'objectif étant de ne pas faire subir à mon épouse mon erreur de jeunesse.

Le mariage ayant été très court il n'y a pas eu de pension alimentaire.

Merci

Par **morobar**, le 10/10/2018 à 10:13

Vous ne pouvez pas éviter la répartition proportionnelle de la pension de réversion (en admettant que le Président actuel en maintienne le principe ce qui n'est pas prouvé).

Ou alors débrouillez-vous pour que l'erreur décède avant vous.

L'absence de pension alimentaire est normale en absence d'enfant. Car la pension alimentaire au profit de l'épouse n'existe pas, on évoque une prestation compensatoire qui dépend des patrimoines et revenus de chacun et dont les 2 anciens conjoints peuvent demander l'établissement lorsqu'il existe un fort déséquilibre entre les parties.

Par **christophe16**, le **10/10/2018** à **10:19**

Merci beaucoup pour ces reponses.

Meme si c'est une erreur, Je n'en suis pas à souhaiter un dece anticipé :) Je vais plutot m'efforcer d'avoir une vie tres tres tres longue et heureuse avec mon epouse.

Tres cordialement  
Christophe